

CAHIER DES CHARGES

**ENQUÊTE ETHNOLOGIQUE SUR LA PERCEPTION
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PAYSAGERS
SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
DANS LE CADRE DU PROJET « CARTE BLANCHE ».**

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

La présente consultation concerne la réalisation d'une enquête ethnologique sur la perception des changements climatiques et paysagers sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un financement de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie et d'une subvention via le programme de coopération transfrontalière POCTEFA, intitulé NATURCLIMA.

Ce dernier a pour objectif d'expérimenter des actions de gestion pour améliorer les capacités d'adaptation au changement climatique des espaces naturels.

Ce programme implique sept partenaires espagnols et français :

- Gobierno de Navarra - chef de file,
- Gestión Ambiental de Navarra S.A. (*GAN - Nik*),
- NASUVINSA (*Lursarea*),
- CPIE Bigorre-Pyrénées,
- Parc national des Pyrénées,
- Centre de la Mer de Biarritz,
- CPIE Pays Basque,

Le projet de coopération doit contribuer à l'intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de préservation des espaces naturels.

Il doit également permettre de faire changer le comportement du grand public et d'agir sur la prise de conscience des habitants face aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter.

Le projet prévoit :

- 1) l'identification de bonnes pratiques en termes de changement climatique et échange d'expériences,

- 2) l'expérimentation des actions d'adaptation dans des espaces de référence sur le changement climatique : étude ORCHAMP (*déjà menée au niveau des Alpes*),
- 3) la conception et la réalisation d'outils de sensibilisation aux changements climatiques
- 4) l'évaluation des actions menées et capitalisation.

La présente consultation porte sur la réalisation d'une partie de l'action III du programme via le projet « *Carte Blanche* ».

Le projet « *Carte Blanche* » est un projet de collecte de mémoire orale qui vise à contribuer à une meilleure prise de conscience des enjeux climatiques pour les habitants.

Il a pour vocation de recueillir le ressenti des habitants sur les évolutions paysagères et climatiques et d'utiliser ces témoignages comme vecteur de sensibilisation via une valorisation artistique. En effet, le changement climatique étant un sujet très anxiogène il peut conduire à une paralysie de l'action, il faut donc adopter d'autres approches de sensibilisation pour toucher le grand public.

L'opération, faisant l'objet du présent cahier des charges, se propose d'aborder cette thématique en utilisant le côté sensible, la corde émotionnelle de chaque citoyen pour permettre une prise de conscience et un passage à l'action. L'objectif est de mettre les habitants au même niveau d'information en évitant les approximations (*exemple : confusion entre la météorologie et le climat*) et les préjugés. Cela doit faciliter l'acceptation de mesures d'adaptation au changement climatique dans les prochaines années et permettre une gouvernance des actions plus partagée.

Le périmètre de ce projet est circonscrit à trois vallées du Parc national des Pyrénées : le Val d'Azun, la vallée de Luz Saint Sauveur - Gavarnie et la vallée de Cauterets. Cinq sous-secteurs de collecte seront envisagés en fonction de la géographie des vallées : bassin de Luz-Saint-Sauveur, Barèges, Gavarnie-Gèdre, Cauterets et Arrens - Marsous avec un focus sur les sites classés au titre des paysages : Gavarnie - Gèdre, Cauterets, Neouvielle - Bastan

Le projet vise plusieurs objectifs :

- sensibiliser aux changements paysagers et climatiques,
- toucher des personnes n'étant pas déjà sensibilisées ou sensibles à ces thématiques en allant à leur rencontre et en leur proposant une approche différente et faisant appel à leur sensibilité,
- apporter des connaissances sur les paysages et les changements climatiques,
- créer des temps et des lieux de sociabilités autour d'un sujet d'actualité nous concernant tous,
- produire une animation sociale et pédagogique invitant à la participation des habitants,
- valoriser la création, la culture locale et ses patrimoines et la culture artistique,
- recréer du lien entre habitants des vallées,
- valoriser l'impact de certaines professions sur la dimension culturelle du paysage,
- créer du lien intergénérationnel,
- faire circuler la parole par des médias artistiques innovants.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la première phase du projet concerne précisément un travail d'enquête ethnologique

Elle est ainsi détaillée :

Phase 1 :

- Réalisation d'une trentaine d'entretiens afin de recueillir des récits, des perceptions et représentations des paysages et du changement et des lieux tels qu'ils sont vécus. Les entretiens sont enregistrés en bonne définition pour pouvoir ensuite être utilisés pour des montages sonores. Un focus sera prévu sur les sites classés. Les fichiers obtenus seront libres d'autorisation d'exploitation du contenu. En lien avec les archives départementales des Hautes-Pyrénées, les témoignages feront l'objet d'un traitement de type archivistique et d'une conservation pérenne,

Phase 2 :

- Retranscription fonctionnelle des entretiens avec repères chrono thématiques et sélection des passages importants et à retenir (*dérushage*),

Phase 3 :

- Analyse du contenu : pré-analyse de la collecte en vue d'alimenter les créations théâtrales et les problématiques à soulever par les émissions de radio,

Tout au long du projet :

- Accompagnement du Parc national des Pyrénées pour l'animation du comité de pilotage du projet (*deux réunions par an à prévoir*) et la rédaction d'éventuelles notes de bilans de l'opération pour les opérateurs financeurs.
- Accompagnement du Parc national des Pyrénées pour la valorisation des éléments recueillis (*valorisation artistique, communication et diffusion sur le territoire en lien avec les médias locaux, lien avec les associations locales pour la valorisation, etc.*)

ARTICLE 3 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire des données générées par l'enquête, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 4 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

La proposition devra faire état un montant global correspond à l'ensemble des prestations demandées.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques. Les postes seront présentés selon les phases décrites à l'article 2.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (20 %),
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs (10 %),
- études similaires (30 %),
- connaissance du territoire (10 %)
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (30 %).

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur David PENIN
Chargé de mission culture, patrimoine bâti et paysage
Tél : 06 54 16 58 / 06 70 37 57 69
E-mail : david.penin@pyrenees-parcnational.fr

Madame Eloïse DEUTSCH
Chargée de mission sensibilisation au Parc national des Pyrénées
Tél. : 05 62 54 16 96 / 06 70 37 28 89
E-mail : eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

ARTICLE 7 :

ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **avant le mardi 13 avril 2021** à 17 heures, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. une liste de référence ou de référents,
7. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
8. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 8 :

MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Les modalités de paiement de la prestation sont les suivantes :

1. 40 % maximum de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises après la phase 1,
2. 40% maximum de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises après la phase 2,
3. le solde (*20 % de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises*) à la fin de la phase 3.

La facturation de la prestation interviendra à l'ordre du :

Parc National des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES

Elle doit par ailleurs s'effectuer via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les informations suivantes sont indispensables :

- dénomination et adresse postale :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

comptabilite@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG
Code engagement : PNP1

Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le jeudi 18/03/2021

© Parc national des Pyrénées
www.pyrenees-parcnational.fr